

SQLI

Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

EXCO PARIS ACE
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris
S.A. au capital de € 2.250.400

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

SQLI

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SQLI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Immobilisations incorporelles et financières

Les notes D.a et E.1 « Immobilisations incorporelles », D.c « Titres de participations » et E.3 « Immobilisations financières » de l'annexe exposent les règles et les méthodes d'évaluation des fonds de commerce et des titres de participation. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les projections de flux de trésorerie actualisés ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Chiffre d'affaires

La note D.h « Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et des provisions pour pertes à terminaison. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous avons vérifié leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 22 avril 2016

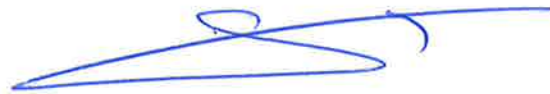
Les Commissaires aux Comptes

EXCO PARIS ACE



Alain Auvray

ERNST & YOUNG et Autres



Franck Sebag



SQLI
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 948 732,80 EUROS
SIEGE SOCIAL : 268 AVENUE DU PRESIDENT WILSON
93210 LA PLAINE SAINT-DENIS
RCS Bobigny B 353 861 909

Comptes annuels au 31 Décembre 2015

I. BILAN**II. COMPTE DE RESULTAT****III. TABLEAU DE FINANCEMENT****IV. ANNEXE**

I. BILAN

En euros	Net au 31.12.2015	Notes	Net au 31.12.2014
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	23 580 397	1	23 485 367
Immobilisations corporelles	2 068 664	2	1 537 344
Immobilisations financières	42 067 143	3	42 265 264
	ACTIF IMMOBILISE		67 287 975
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0
Clients et comptes rattachés	45 364 302	4	41 405 008
Autres créances	31 332 162	5	24 772 098
Disponibilités	10 683 560	7	15 469 722
Charges constatées d'avance	1 226 401	8	1 119 064
	ACTIF CIRCULANT		82 765 892
Ecarts de conversion actif	3 762		378
TOTAL DE L'ACTIF	156 326 391		150 054 246
PASSIF			
Capital	2 948 733		2 877 598
Primes d'émission, de fusion, d'apport	34 310 995		33 022 265
Réserve légale	290 338		287 714
Réserve réglementée	272 850		272 850
Report à nouveau	14 099 719		14 288 348
Bénéfice (perte) de l'exercice	8 728 178		1 419 624
Provisions réglementées	564 231	11	546 063
	CAPITAUX PROPRES	9	52 714 461
Avances conditionnées	43 176		63 926
	AUTRES FONDS PROPRES	10	63 926
Provisions pour risques	302 589		591 991
Provisions pour charges	19 075		28 572
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12	620 563
Autres emprunts obligataires	3 400 000	13	6 800 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 429 189	14	14 210 305
Emprunts et dettes financières divers	14 303 141	15	15 690 460
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0		0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 335 716		17 674 597
Dettes fiscales et sociales	35 302 946	16	31 065 804
Dettes sur immobilisations	2 369	17	25 167
Autres dettes	3 936 865	18	5 216 587
Produits constatés d'avance	5 036 281	20	5 972 376
	DETTES		96 655 296
Ecarts de conversion passif	0		0
TOTAL DU PASSIF	156 326 391		150 054 246

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

II. COMPTE DE RESULTAT

En euros	Net au 31.12.2015	Notes	Net au 31.12.2014
Chiffre d'affaires	131 906 429	21	123 543 799
Production immobilisée	85 126		0
Subventions d'exploitation	719 784		410 867
Reprises sur amortissements et provisions	404 908	29	392 592
Transferts de charges	569 613	32	394 100
Autres produits	5 846 514	22	6 297 342
PRODUITS D'EXPLOITATION	139 532 374		131 038 700
Autres achats et charges externes	40 507 293	23	42 466 374
Impôts et taxes	4 069 514	24	4 115 540
Salaires et traitements	61 419 565		56 733 320
Charges sociales	27 139 701		25 387 179
Dotations aux amortissements et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	688 243	1 et 2	668 429
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	402 472	29	253 395
- Pour risques & charges : dotations aux provisions	196 723	29	437 307
Autres charges	523 764		200 636
CHARGES D'EXPLOITATION	134 947 275		130 262 180
BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	4 585 099		776 520
Produits financiers	3 284 114		577 234
Charges financières	637 951		816 281
BENEFICE (PERTE) FINANCIER	2 646 163	25	(239 047)
BENEFICE (PERTE) COURANT AVANT IMPOT	7 231 262		537 472
Produits exceptionnels	1 382 573		896 501
Charges exceptionnelles	492 724		722 438
BENEFICE (PERTE) EXCEPTIONNEL	889 849	28	174 063
IMPOT SUR LES SOCIETES	607 067	30	708 089
BENEFICE (PERTE) NET	8 728 178		1 419 624

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

III. TABLEAU DE FINANCEMENT

En euros	Net au 31.12.2015	Notes	Net au 31.12.2014
Résultat de l'exercice	8 728 178		1 419 624
Dotations, (rep.) nettes d'amortissements et de provisions	85 059	29	350 622
(Plus) moins values nettes de cessions	(38 765)		(9 429)
(Boni) mali techniques de confusion et/ou liquidation	0		135 751
Subventions virées au compte de résultat	0		0
Capacité d'autofinancement	8 774 472		1 896 568
Variation du fonds de roulement	(5 166 181)		(5 034 274)
1. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (UTILISE DANS) L'EXPLOITATION	3 608 291		(3 137 706)
Acquisitions d'immobilisation incorporelles	(108 644)	1	(220 566)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 228 963)	2	(464 072)
Acquisitions d'immobilisations financières	(911 847)	3	(9 985 077)
Cessions (diminution) d'immobilisations incorporelles	56 755	1	9 429
Cessions (diminution) d'immobilisations corporelles	0		450
Cessions (diminution) d'immobilisations financières	389 942	3	439 320
Investissements nets	(1 802 757)		(10 220 516)
Variation des décalages	635 493		1 022 472
2. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTE AUX) INVESTISSEMENTS	(1 167 264)		(9 198 044)
Augmentation de capital	71 134	9	461
Augmentation des autres capitaux propres	1 288 730	9	240 959
Dividendes versés aux actionnaires	(1 605 629)		(1 982 247)
Réduction des autres capitaux propres	0	9	(700)
Augmentation (diminution) des dettes financières	(4 147 738)	13	8 607 267
Variation nette des comptes courants groupe	(2 800 758)		2 070 550
3. FLUX DE FINANCEMENT	(7 194 261)		8 936 290
4. VARIATION DE TRESORERIE	(4 753 234)		(3 399 460)
Trésorerie issue des TUP	0		(199)
5. TRESORERIE A L'OUVERTURE	13 279 134		16 678 793
6. TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	8 525 900		13 279 134

IV. ANNEXE

A Activité

Créé en 1990, SQLI est le partenaire de référence des entreprises dans la transformation digitale de leur parcours client et de tous les services internes impactés par cette évolution. Son positionnement unique au confluent du marketing et de la technologie lui permet de répondre de façon globale aux enjeux de développement des ventes et de notoriété (marketing digital & social, expérience client, commerce connecté, data intelligence...) ainsi qu'aux enjeux de productivité et d'efficacité interne (digitalisation des opérations, entreprise collaborative, mobilité et objets connectés, CRM...).

SQLI est à la tête d'un groupe principalement implanté en France, au Benelux, en Suisse et au Maroc.

Elle est cotée sur NYSE Euronext Paris compartiment C (ISIN FR0011289040).

B Faits caractéristiques de l'exercice

En 2015, SQLI a poursuivi la mise en œuvre de son plan « Ambition 2016 ». Ce plan stratégique de développement à trois ans (2014-2016) prévoit, pour le groupe, un chiffre d'affaires en croissance annuelle moyenne à deux chiffres (y compris acquisitions) et un taux de marge opérationnelle courante en fin de plan compris entre 8% et 10%.

Dans le cadre de ce plan, SQLI présente son offre sous deux marques distinctes :

- (i) **WAX INTERACTIVE**, centrée sur la dynamisation des ventes de ses clients au travers de trois grands domaines d'activité que sont le marketing digital, le commerce connecté et la data intelligence, afin d'améliorer la performance de l'entreprise vis-à-vis du marché ;
- (ii) **SQLI ENTREPRISE**, centrée sur la transformation des organisations et systèmes afin de créer de nouvelles interactions entre l'entreprise et ses collaborateurs, ses fournisseurs et partenaires, dans le but d'améliorer la performance de l'entreprise elle-même.

SQLI a souhaité traduire ce positionnement distinctif dans la structuration de son organisation juridique, en créant, en 2014, la société WAX INTERACTIVE, dont elle détient 100% des titres, et en réalisant des opérations de croissance. Au cours du dernier trimestre 2014, deux acquisitions sont venues renforcer ce pôle : NAXEO et ECOMMERCEAU.

Toutes les agences digitales du groupe opèrent dorénavant sous la marque WAX INTERACTIVE. L'intégration opérationnelle des activités d'agence digitale en provenance de SQLI, de NAXEO (devenue WAX INTERACTIVE Lille) et de WAX INTERACTIVE a été réalisée en 2015. Il a été mis en place une direction unique permettant un pilotage cohérent et optimisé. Cette intégration opérationnelle forte et cette direction unique devraient permettre, après les coûts de reorganisation engagés en 2015, une amélioration de l'efficacité commerciale et une amélioration de la rentabilité.

Sur l'exercice 2015, SQLI a enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 6,8%, à 131,9 M€ contre 123,5 M€ un an plus tôt, soit une croissance supérieure à la croissance du marché de 2,1%. Selon le SYNTEC, le créneau des « SMACS » (Social Mobility Analytics) progresse en 2015 de 16,9 %, pour atteindre 12 % du marché logiciels et services informatiques. SQLI est bien positionné sur plusieurs de ces segments mais également sur ceux du marketing digital et de l'e-commerce, dont la croissance est également restée soutenue en 2015.

Autre levier important de croissance rentable, les activités pilotées depuis les Innovation Services Centers (centres de services digital et agile) de Bordeaux et Rabat représentent 28% des jours produits sur l'exercice 2015 contre 19% en 2014. Ces puissantes bases d'industrialisation on/off shore assurent des déploiements associant excellence opérationnelle et compétitivité pour des grands comptes tels RTE ou Nestlé.

Cette dynamique commerciale s'est accompagnée, sur l'exercice 2015, d'une optimisation continue des indicateurs de pilotage opérationnel. SQLI a ainsi stabilisé ses effectifs (1 328 salariés à fin 2015 contre 1 265 un an plus tôt) et amélioré sensiblement son taux d'activité pour le porter à 85% sur l'année (87% sur le seul 4ème trimestre 2015), soit 4 points de mieux par rapport à 2014.

Grâce à la croissance organique soutenue et à l'amélioration régulière des indicateurs de pilotage opérationnel, la rentabilité opérationnelle courante progresse fortement en 2015.

C Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 20 janvier 2016, SQLI a procédé au remboursement anticipé de la dernière échéance 3,4 M€ de l'emprunt obligataire.

D Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes comptables en vigueur en France et applicables au 17 mars 2016, date d'arrêté de ces comptes par le Conseil d'Administration.

Les conventions comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable sur l'exercice.

Changement d'estimation comptable

Il n'y a pas eu de changement d'estimation comptable sur l'exercice.

Les principales méthodes utilisées pour l'arrêté des comptes sont les suivantes :

a. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A compter de 2014, les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires, ces frais constituant dorénavant des charges de l'exercice.

Le mali technique dégagé à l'occasion de la transmission universelle du patrimoine d'une filiale est inscrit dans les immobilisations incorporelles sur la ligne « Fonds commercial ». Le cas échéant, le mali résiduel représentatif de pertes ou « vrai » mali est comptabilisé en charges financières.

Les fonds commerciaux et mali techniques font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement et les comptabilise en charges. Ils sont constitués des dépenses de personnel relatives aux chercheurs et aux dépenses de fonctionnement.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En application du règlement CRC n° 2004-06, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

En application des règles définies par le règlement CRC n° 2002-10, les actifs corporels immobilisés sont dissociés en leurs composants ayant des durées d'utilisation différentes. Des biens susceptibles de faire l'objet de cet éclatement n'ont pas été identifiés.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire (L) sur une base égale à leur coût d'acquisition et sur la durée de vie usuelle des immobilisations :

- Installations générales : L sur 8 ans
- Matériel informatique : L sur 2 ans
- Matériel de bureau : L sur 5 ans
- Matériel de transport : L sur 4 ans

c. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les compléments de prix d'acquisition sont évalués et constituent un élément de ce coût d'acquisition.

Par ailleurs, en application du règlement CRC n° 2004-06, les frais d'acquisition engagés antérieurement à 2006 constituent un élément du coût d'acquisition. A compter de 2006, ces frais sont étalés sur 5 ans par le biais de la constatation d'un amortissement dérogatoire, dont le point de départ est la date d'acquisition des titres.

Enfin, à la clôture de l'exercice, les valeurs des titres sont comparées aux valeurs d'utilité. La valeur d'utilité d'un titre est fonction de l'actif net corrigé des plus-values et moins values latentes, de l'évolution attendue des résultats et de l'intérêt économique de la participation pour le groupe.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée, égale à la différence entre la valeur d'utilité et le coût d'acquisition.

d. Autres immobilisations financières

Les prêts à 20 ans accordés par la société au titre de son obligation à l'effort de construction sont actualisés en fonction du taux à 10 ans des OAT.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Du fait de leur indisponibilité, les espèces conservées par l'intermédiaire financier constituent des créances immobilisées.

Les actions propres sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse connu à la date de clôture de l'exercice.

e. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée s'il existe un risque de non recouvrement.

Le groupe externalise la gestion de ses créances clients, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage. A l'exception des créances sur les clients étrangers ou implantés dans les DOM TOM, 100% des créances clients sont cédées au factor et figurent sous la rubrique « Autres créances ». Ce poste est intégralement mobilisable.

Les dépenses engagées par SQLI dans le cadre de programmes de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt recherche génèrent une créance d'impôt, qui est constatée à l'actif du bilan, quand elle ne trouve pas à s'imputer en tout ou partie sur l'impôt dû au titre de l'exercice.

A titre prudentiel, une provision non déductible est dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise. Cette provision est maintenue jusqu'au terme d'un délai de trois ans, nonobstant les remboursements effectifs intervenus entre temps.

En cas d'imputation sur l'impôt sur les sociétés ou en cas de remboursement anticipé de la créance, la provision pour dépréciation est reprise et une provision d'un montant équivalent est dotée au passif du bilan.

Enfin, une convention de comptes courants intragroupe conclue entre SQLI, société mère, et les sociétés avec lesquelles elle a directement ou indirectement des liens en capital lui conférant un pouvoir de contrôle, règle les flux de trésorerie qui résultent des liens économiques et financiers récurrents existant entre elles.

Dans ce cadre, SQLI établit un état des comptes courants et calcule les intérêts échus sur la base du solde moyen atteint au cours de chaque semestre civil. Les échelles d'intérêts ainsi calculées sont capitalisées au dernier jour du semestre considéré.

Le taux de rémunération des comptes courants est égal à la moyenne des taux EURIBOR 12 mois.

f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au prix d'achat ou au prix de marché du dernier mois, si ce dernier est inférieur. Pour les titres non cotés, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constatée. La société procède à la cession et à l'acquisition en fin d'exercice des valeurs mobilières de placement qu'elle détient en portefeuille.

g. Trésorerie

Une convention de centralisation domestique de trésorerie de groupe a été conclue avec la Société Générale le 23 mai 2006. Ce service assure une centralisation sur SQLI, société pivot, de la trésorerie des sociétés participant à la convention.

A ce titre, les positions nettes journalières des comptes des sociétés participantes, débitrices et créditrices (agrégats nets), sont nivelées par le compte de la société pivot de trésorerie et les intérêts débiteurs et créditeurs calculés au jour le jour à partir de la position centralisée de la trésorerie du groupe.

h. Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires

Prestations en régie – Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. Les prestations réalisées non encore facturées sont enregistrées en factures à établir.

Prestations au forfait – Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Une provision pour pertes à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet au forfait est négative.

i. Provisions réglementées

Ces provisions ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision mais sont comptabilisées en application de dispositions légales. Elles sont créées suivant un mécanisme analogue à celui des provisions proprement dites, l'octroi d'un régime fiscal qui leur est propre étant subordonné à une telle comptabilisation.

La société amortit sur 5 ans les frais d'acquisition des titres de participation à compter de la date d'acquisition des titres.

j. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

k. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros au cours du mois de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion à ce dernier cours sont portées au bilan sur les lignes « Ecarts de conversion ». Les écarts, qui résultent de la conversion des disponibilités en devises, sont portés au compte de résultat en gains et pertes de change.

l. Situation fiscale de la société au regard de l'impôt sur les sociétés

SQLI est la société tête d'un groupe fiscal intégré comprenant en 2015 les sociétés ABCIAL, CLEAR VALUE SAS, EOZEN France, WAX INTERACTIVE Lille, ECOMMERCE4U, WAX INTERACTIVE France et ASTON INSTITUT.

Aux termes des conventions conclues entre les filiales intégrées et la société mère, les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés comme si elles étaient imposées séparément et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère.

La société constate la charge d'impôt exigible. Ses crédits d'impôt recherche, famille et apprentissage sont portés en diminution de la charge d'impôt.

m. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Ils ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision dans les comptes.

E Compléments d'informations

Les informations sont données, sauf indication contraire, en euros.

1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2014	TUP	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2015
Frais d'établissement	38 205			38 205	0
Logiciels	1 873 490		108 644	348 779	1 633 355
Fonds commerciaux	23 471 498				23 471 498
Valeur brute	25 383 193	0	108 644	386 984	25 104 853
A déduire : amortissements	1 897 826		13 614	386 984	1 524 456
A déduire : provisions	0				0
Valeur nette	23 485 367	0	95 030	0	23 580 397

Les fonds commerciaux se décomposent comme suit :

	31.12.2014	TUP	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2015
ASTON	8 956 600				8 956 600
ASTON EDUCATION	2 150 492				2 150 492
PROCEA	1 438 183				1 438 183
SYSDEO	5 199 597				5 199 597
<i>Dont :</i>					
<i>Fonds commercial NAGORA TECHNOLOGIE</i>	323 844				323 844
<i>Fonds commercial OBJECTIVA</i>	593 340				593 340
SHAFT	198 200				198 200
AMPHAZ	2 122 553				2 122 553
ICONEWEB	1 407 845				1 407 845
URBANYS	1 524 570				1 524 570
ECLAPS	35 268				35 268
NAGA CONSEIL	437 925				437 925
Autres	265				265
Valeur nette des fonds commerciaux	23 471 498	0	0	0	23 471 498

La société SQLI a procédé au cours des dernières années à l'absorption par transmission universelle de patrimoine des sociétés SYSDEO, ASTON, PROCEA, SUDISIM, ICONEWEB, URBANYS, ALCYONIX, NAGA CONSEIL et ASTON EDUCATION. Les activités provenant de ces sociétés sont dorénavant fusionnées avec celles de SQLI : il est donc extrêmement difficile d'identifier le chiffre d'affaires ou la marge provenant de chacune de ces activités. Les deux principaux fonds (ASTON et SYSDEO) ont permis à SQLI de parvenir à la taille critique (passage de 44 M€ de chiffre d'affaires en 2005 à 74 M€ en 2006) et de maintenir ses contrats de référencement avec les clients grand compte dans un contexte de réduction du nombre de prestataires informatiques. Dès lors, la justification de la valeur des fonds commerciaux provenant de ces sociétés a été testée par la méthode des Discounted Cash Flow appliquée à la société SQLI.

Pour l'approche de valorisation globale du fonds de commerce SQLI, afin d'en valider les éléments constitutifs, les valeurs recouvrables ont été déterminées à partir des projections des flux de trésorerie nets actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital avant impôt. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Les principaux paramètres retenus pour l'établissement de ces flux prévisionnels sont les suivants :

Durée des projections :	4 ans (identique au 31 décembre 2014)
Taux d'actualisation après impôt :	9,5% (identique au 31 décembre 2014)
Taux de croissance à l'infini :	1,5% (identique au 31 décembre 2014)

Au regard de ces tests, aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2015.

2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31.12.2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2015
Installations générales & agencements	2 363 179	706 188	41 603	3 027 764
Matériel de transport	7 437	0	4 437	3 000
Matériel de bureau & informatique	3 082 016	404 311	1 425 851	2 060 476
Mobilier	951 724	95 666	288 143	759 247
Œuvres d'Art	10 790			10 790
Total valeur brute	6 415 147	1 206 165	1 760 035	5 861 278
A déduire : amortissements	4 877 804	674 629	1 759 819	3 792 614
Valeur nette	1 537 343	531 536	216	2 068 664

3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31.12.2014	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31.12.2015	1 an au plus	A plus d'un an
Titres de participations	36 538 328		635 493	35 902 835		35 902 835
Créances rattachées à des participations	5 234 398	112 539		5 346 937		5 346 937
A déduire : provisions	3 362 468	0	1 935	3 360 532	0	3 360 532
Valeur nette	38 410 258	112 539	633 558	37 889 240	0	37 889 240
Prêts	2 517 983	247 740		2 765 723		2 765 723
Dépôts et cautionnements	518 459	82 129	822	599 765	11 382	588 383
Actions propres *	1 021 538	411 576	381 290	1 051 824	1 051 824	
Créances immobilisées ¹⁾	33 764	57 864	7 830	83 797	83 797	
Autres titres immobilisés	40 016			40 016		40 016
Total valeur brute	4 131 760	799 309	389 942	4 541 125	1 147 003	3 394 122
A déduire : provisions	276 753	86 469		363 222		363 222
Valeur nette	3 855 007	712 840	389 942	4 177 903	1 147 003	3 030 900
Total valeur brute	45 904 486	10 015 078	3 196 714	45 790 898	1 147 003	44 643 895
A déduire provisions	3 639 221	86 469	1 935	3 723 755	0	3 723 755
Valeur nette	42 265 265	10 014 707	2 743 021	42 067 143	1 147 003	40 920 140

¹⁾ Espèces indisponibles du contrat de liquidité

Suite à un accord intervenu en juin 2015 avec les cédants des titres WAX INTERACTIVE Lille et ECOMMERCE4U, le complément de prix initialement estimé à 1 200 K€ a été ramené de manière définitive à 565 K€ et réglé en juillet 2015. La valeur des titres a été réduite en conséquence de 635 K€.

Les dépréciations suivantes sont constatées sur les immobilisations financières :

	31.12.2014	Dotations	Reprises	31.12.2015
Titres de participations				
ABCIAL	3 019 500		1 935	3 017 565
ICONEWEB Maroc	17 968			17 968
EOZEN SA (Luxembourg)	325 000			325 000
Total	3 362 468	0	1 935	3 360 533
Prêts ¹				
	276 753	86 469		363 222
Total	3 639 221	86 469	1 935	3 723 755

¹ Taux utilisé pour la dépréciation des prêts 1% : taux OAT à 10 ans à la clôture : 1% (31.12.2014 : 0,8%).

SQLI procède chaque année à l'évaluation de ses filiales par la méthode des discounted cash flow (DCF). Elle a retenu en 2015 un taux de croissance à l'infini de 1,5% et un coût moyen pondéré du capital avant impôt de 9,5%.

La société ABCIAL a été valorisée sur la base de leur situation nette au 31 décembre 2015 d'où une reprise de provision de 1 935€.

* Actions auto détenues

Aux termes de la résolution prise par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2015, SQLI a reconduit le programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

A la date de l'arrêté des comptes, le groupe n'envisage pas d'affecter les actions propres à des plans d'attributions d'actions gratuites.

Ce programme expire lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Il stipule un prix d'achat unitaire maximum de 45 € et un prix de vente unitaire minimum de 7 €. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

	31.12.2015			31.12.2014		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur (en €)	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur (en €)
Actions nouvelles auto détenues au 1^{er} janvier	61 405	16,64 €	1 021 543	13 637	10,06 €	137 131
Acquisitions de la période	17 724	23,22 €	411 576	59 216	18,18 €	1 076 804
Cessions à la valeur de vente	(19 025)	24,32 €	(462 698)	(12 068)	18,13 €	(218 799)
Echange				620	8,76 €	5 431
Plus ou (moins) valeur de cession			81 495			20 976
Actions nouvelles auto détenues au 31 décembre	60 104	17,50 €	1 051 916	61 405	16,64 €	1 021 543

4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients s'élèvent à 32 065 395 € et les factures à établir à 15 104 276 €. Des dépréciations sont constatées sur les créances clients à hauteur de 1 805 369€. L'échéance des créances clients est à moins d'un an.

SQLI recourt aux services d'une société d'affacturage. Les coûts de la gestion externalisée des créances clients et de leur mobilisation s'apprécient ainsi :

	2015	2014
Assurance-crédit et gestion « Clients »	211 518	182 555
Coût financier de mobilisation des créances	19 379	26 933
Total	230 897	209 488

5 AUTRES CREANCES

	Montant brut	Dépréciation	Montant net	1 an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs débiteurs	19 954		19 954	19 954	
Personnel et comptes rattachés	11 187		11 187	11 187	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	177 985		177 985	177 985	
Etat, autres collectivités					
Crédit d'impôt recherche ¹	4 678 321	890 245	3 788 076	1 512 056	2 276 020
CICE	1 986 607		1 986 607		1 986 607
TVA récupérable	1 880 613		1 880 613	1 880 613	
Groupe et associés ²	5 491 678	107 251	5 384 427	5 384 427	
Débiteurs divers					
Créances clients mobilisées	17 898 040		17 898 040	17 898 040	
Divers	158 047		158 047	158 047	
Créances sur cessions d'immobilisations	28 763	1 537	27 226	27 226	
Total	32 331 195	999 033	31 332 162	27 069 535	4 262 627

¹ Le crédit d'impôt recherche (CIR) de SQLI constaté au titre de 2015 s'élève à 1 467 K€ et les créances cumulées de toutes les sociétés membres du groupe fiscal atteignent 4 678 K€ au 31 décembre 2015.

Un contrôle fiscal portant essentiellement sur le CIR des exercices 2010 à 2012 (3 759 K€) s'est soldé par un redressement de 856 K€ accepté par la société conduisant à une reprise de provision de 1 040 K€.

Tirant les conséquences des résultats de ce contrôle, la société a décidé d'abaisser le taux de provisionnement des CIR non contrôlés (2013 à 2015) de 50% à 30% soit une reprise de 303 K€ au titre des années 2013 et 2014 et une dotation de 440 K€ au titre de 2015.

² Les produits d'intérêts des comptes courants sur l'exercice, calculés au taux de 0,2%, se montent à 121 K€. Le compte courant de la société ICONEWEB Maroc a été déprécié à hauteur de sa situation nette au 31 décembre 2015, cette société n'ayant plus d'activité.

6 VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS

	31.12.2014	Dotations	Reprises	31.12.2015
Titres de participation	3 362 468		1 935	3 360 533
Prêts effort à la construction	276 753	86 469		363 222
Clients	1 440 433	402 472	37 536	1 805 369
Crédits d'impôt recherche	1 662 069	440 135	1 211 959	890 245
Autres créances	108 887		99	108 788
Total	6 850 610	929 076	1 251 530	6 528 156

7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31.12.2015	31.12.2014
Disponibilités	6 926 068	15 112 230
Parts de SICAV et de FCP monétaires et garantis	47 492	47 492
Certificat de dépôt	3 400 000	
OCBSA Loire Développement	310 000	310 000
Trésorerie et équivalents au bilan	10 683 560	15 469 722

La valeur de marché des parts de SICAV et FCP monétaires est de 63 460 € au 31 décembre 2015.

8 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance relatives aux affaires sous-traitées s'élèvent à 124 514 € ; celles relatives aux locations et autres charges externes abonnées à 1 101 887€.

9 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2015, le capital social est composé de 3 685 916 actions (31.12.2014 : 3 596 998) d'une valeur nominale de 0,80 €, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Capital au 1^{er} janvier 2015	3 596 998	0,8	2 877 598
Exercice de 658 830 BSAR, soit l'équivalent de 65 883 actions, au prix de 15 € par action.	65 883		52 706
11 228 actions ont été souscrites par les salariés adhérents au plan d'épargne groupe « PEG TESORUS », tel que constaté par décision du Directeur Général Délégué le 26 Janvier 2015, au prix de 14,52 € par action.	11 228		8 983
11 807 actions ont été souscrites par les salariés adhérents au plan d'épargne groupe « PEG TESORUS », tel que constaté par décision du Directeur Général Délégué le 24 Décembre 2015, au prix de 21 € par action.	11 807		9 446
Capital au 31 décembre 2015	3 685 916	0,8	2 948 733

La situation nette de la société avant affectation du résultat de l'exercice a varié comme suit sur la période :

	31.12.2014	Augmentations	Affectation du résultat	Résultat de la période	31.12.2015
Capital	2 877 598	71 135			2 948 733
Prime d'émission	33 022 265	1 288 730			34 310 995
Réserve légale	287 714		2 624		290 338
Réserve indisponible	272 850				272 850
Report à nouveau	14 288 348		(188 629)		14 099 719
Bénéfice (perte)	1 419 624		(1 419 624)	8 728 178	8 728 178
Provisions réglementées	546 063	18 168			564 231
Total	52 714 463	1 378 033	(1 605 629)	8 728 178	61 215 044

Les statuts de la société prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital et les droits de vote sont ainsi répartis :

31.12.2015				
	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % de droits de vote
Roland Fitoussi (Sethi, HIP)	422 634	11,5%	667 431	15,0%
Actionnariat salarié	84 056	2,3%	136 695	3,1%
Laurent de Roover	48 372	1,3%	96 744	2,2%
Thomas Rocmans	48 372	1,3%	96 744	2,2%
X Chain Holding	48 372	1,3%	96 744	2,2%
FD5 (et famille de Beublain)	60 634	1,6%	106 497	2,4%
JINGKO SPF SARL	41 414	1,2%	82 828	1,9%
Famille Patrick Lacarrière	39 240	1,1%	78 480	1,8%
Didier Fauque	9 385	0,3%	9 385	0,2%
Yayha El Mir	5 000	0,1%	10 000	0,2%
Bernard Jacon	4 277	0,1%	6 677	0,2%
Autres actionnaires nominatifs	188 264	5,1%	307 673	6,9%
Total des actionnaires nominatifs	1 000 020	27,1%	1 695 898	38,2%
Autocontrôle	60 104	1,6%	60 104	1,4%
Public	2 625 792	71,2%	2 680 044	60,4%
<i>Dont Financière Arbevel</i>	272 988	7,4%	272 988	6,2%
<i>Dont Sycomore</i>	206 016	5,6%	206 016	4,6%
<i>Dont Moneta</i>	180 000	4,9%	180 000	4,1%
<i>Dont SOCADIF</i>	52 302	1,4%	52 302	1,2%
<i>Dont ALTO INVEST</i>	47 006	1,3%	47 006	1,1%
Total	3 596 998	100,0%	4 461 745	100,0%

Instruments dilutifs

Date d'émission	31.12.2015		31.12.2014	
	Nombre de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
BSAAR	6 018 267	601 827	6 677 097	667 710
BSA	215 784	215 784	215 784	215 784
Stocks options	45 500	45 500	48 000	48 000
Total	6 279 551	863 111	6 940 881	931 494

BSAAR

Les BSAAR émis en avril 2011 à l'occasion de l'émission de l'emprunt obligataire ont une durée de vie de 7 ans. Au cours de l'exercice 2015, 658 830 bons ont été exercés et ont donné lieu à la création de 65 883 actions nouvelles.

Les 6 018 267 BSAAR en circulation au 31 décembre 2015 donnent droit à la souscription de 601 827 actions nouvelles SQLI au prix d'exercice de 15 €.

BSA

Le Conseil d'Administration du 16 septembre 2014 a attribué 215 784 Bons de souscription d'actions (BSA) à Didier Fauque, Directeur Général (143 856 BSA) et Thierry Chemla, Directeur Général Délégué (71 928 BSA).

Les caractéristiques de ces bons sont les suivantes :

- Chaque BSA donne droit à souscrire à une action nouvelle au prix d'exercice de 19,90 € ;
- Les BSA pourront être exercés pendant un délai de 3 ans à compter du 2^{ème} anniversaire de leur date d'émission par le Conseil d'Administration ;
- Ils sont répartis en 3 tranches de 71 928 BSA auxquelles sont attachées des conditions de performance du cours de l'action SQLI : cours de l'action supérieur à 25€, 30€ et 35€ ;
- Leur prix unitaire estimé par un expert indépendant varie selon les tranches : 1,33€, 1,14€ et 0,88€ ;

Stocks options

Le Conseil d'Administration du 5 novembre 2014 a consenti 48 000 options d'achat d'actions (stocks options) au bénéfice de membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux.

Les conditions de ces attributions sont les suivantes :

- Les options devront être levées au plus tard le 6 novembre 2019 (5 ans) ;
- Aucune option n'est exerçable avant le 31 décembre 2016 ;
- Tout bénéficiaire quittant la société avant le 31 décembre 2016 perd son droit à exercer ses options ;
- Le prix d'achat des actions est de 16€.

2 500 options ont été annulées au cours de l'exercice suite au départ de leur bénéficiaire.

10 AUTRES FONDS PROPRES

	2015	2014
Avances conditionnées – OSEO	43 176	63 926
Total	43 176	63 926

11 PROVISIONS REGLEMENTEES

	31.12.2014	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31.12.2015
Frais d'acquisition des titres immobilisés	657 778			657 778
Amortissements dérogatoires	(546 063)	(18 168)		(564 231)
Frais restant à amortir	111 715	(18 168)	0	93 547

12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2014	Dotations	Reprises prov. utilisées	Reprises prov. non utilisées	31.12.2015
Litiges prud'homaux et autres ⁱ	455 778	181 410	317 676	21 502	298 010
Crédit d'impôt recherche ⁱⁱ	136 213			131 633	4 579
Provisions pour risques	591 991	181 410	317 676	153 135	302 589
Pertes à terminaison	28 194	15 313	28 194		15 313
Pertes de change	377	3 762	377		3 762
Provisions pour charges	28 571	19 075	28 571	0	19 075
Total	620 562	200 485	346 247	153 135	321 664

ⁱSQLI est attraité devant le conseil des Prud'hommes par quatre salariés et a provisionné le risque encouru selon les estimations de ses avocats. Le contrôle URSSAF portant sur les exercices 2011 à 2013 s'est achevé en 2015 par un redressement de 414 K€ partiellement couvert par une reprise de provision de 306 K€.

ⁱⁱReprise de 129 K€ à l'issue du redressement du CIR 2012.

13 AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

	31.12.2015	31.12.2014
OBSAAR	3 400 000	6 800 000
Intérêts courus non échus	0	0
Total des emprunts obligataires	3 400 000	6 800 000

SQLI a émis le 20 avril 2011 un emprunt obligataire de 17 000 000 € composé 85.000 Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 200 €. L'opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en date du 25 mars 2011 sous le numéro 11-085.

L'emprunt obligataire a une durée de 5 ans et est remboursable en 5 échéances annuelles de 3 400 000 € du 20/04/2012 au 20/04/2016. Il porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois moins 0,44 point ; les intérêts sont payables trimestriellement à terme échu les 20/07, 20/10, 20/01 et 20/04 de chaque année.

Le 18 décembre 2015, SQLI a annoncé le remboursement anticipé au 20 janvier 2016 de la dernière échéance de l'emprunt obligataire. Le représentant de la masse des obligataires a confirmé le 23 décembre que cette annonce induisait la caducité des clauses de remboursement anticipé pour non-respect des ratios financiers contractuels.

14 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	31.12.2015	31.12.2014
Emprunts Bpifrance Financement	5 000 000	5 000 000
Emprunt de 10 M€ auprès du pool bancaire	6 230 000	7 000 000
Préfinancement des créances de CICE	2 139 437	2 139 437
Concours bancaires courants	737	175
Intérêts courus à payer	59 042	70 693
Total des emprunts auprès des établissements de crédit	13 429 189	14 210 305

Emprunts auprès des établissements de crédit

Afin de financer son programme d'investissement, SQLI a souscrit 3 emprunts en 2014 :

- **2 500 000 € auprès de Bpifrance Financement :**
 - Mise à disposition le 13 novembre 2014 ;
 - Durée : 7 ans ;
 - Taux fixe : 2,92% l'an ;
 - Le remboursement du capital se fera en 20 versements trimestriels à terme échu avec amortissement linéaire du capital, après une période de différé de 24 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus.
 - Ce prêt ne fait l'objet d'aucune sûreté réelle, ni garantie personnelle.
 - Ce prêt fait l'objet d'une retenue de garantie de 125 K€.
- **2 500 000 € auprès de Bpifrance Financement :**
 - Mise à disposition le 13 novembre 2014 ;
 - Durée : 10 ans ;
 - Taux fixe : 4,51% l'an ;
 - Le remboursement du capital se fera en 28 versements trimestriels à terme échu avec amortissement linéaire du capital, après une période de différé de 36 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus.
 - Ce prêt ne fait l'objet d'aucune sûreté réelle, ni garantie personnelle.
- **10 000 000 € auprès d'un pool bancaire** composé des banques Palatine, BNP Paribas, Société Générale, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire et Crédit Lyonnais :
 - Un premier tirage de 7 000 000 € a été mis à disposition de SQLI le 17 décembre 2014 ;
 - Le remboursement normal du crédit débute le 30 novembre 2015 pour s'achever le 30 novembre 2019 ;

Date d'amortissement	30/11 2015	31/05 2016	30/11 2016	30/05 2017	30/11 2017	30/05 2018	30/11 2018	30/05 2019	30/11 2019
Amortissement en %	11%	11%	11%	11%	11%	11%	11%	11%	12%

- Les intérêts seront payables à terme échu au taux EURIBOR 3 mois majoré d'une marge de 1,50% à 2,40% maximum déterminé en fonction du ratio de Levier R2 = Dettes Financières Nettes / EBE Retraité :

Ratio de Levier R2	Marge applicable au crédit
$R2 \leq 0,75$	1,50%
$0,75 < R2 \leq 1,2$	1,75%
$1,2 < R2 < 1,5$	2,00%
$1,5 < R2$	2,40%

- Le contrat de crédit comporte plusieurs cas d'exigibilité anticipée parmi lesquels le non-respect des ratios financiers suivants :
R1 = Ratio de Couverture de la charge d'intérêts = EBE Retraité/Frais Financiers Nets Cash > 8
R2 = Ratio de Levier = Dettes Financières Nettes / EBE Retraité < 1,2 en 2014 puis 1
R4 = ratio de Structure = Dettes Financières Nettes / Capitaux Propres < 0,3

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2015.

- SQLI a consenti aux banques les garanties suivantes :
 - nantissement de la totalité des parts sociales de la société ECOMMERCE4U,
 - nantissement de la totalité des actions de la société WAX INTERACTIVE Lille,
 - nantissement de la totalité des actions de la société WAX INTERACTIVE,
 - cession de la créance détenue par SQLI sur WAX INTERACTIVE au titre d'une convention d'avance en compte courant et les accessoires de ladite créance.

Préfinancement des créances de CICE

La mobilisation des créances de CICE 2013 et 2014 (2 139 437 €) porte intérêts calculés sur la base de EURIBOR 1 mois majoré de 1,20% l'an.

15 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Il s'agit principalement des comptes courants vis-à-vis de sociétés du groupe. Les intérêts pris en charges sur la période s'élèvent à 46 565 €.

16 DETTES FISCALES ET SOCIALES

	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	11 314 059	11 314 059		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 733 626	10 733 626		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	12 910 744	12 910 744		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	344 517	344 517		
Total	35 302 946	35 302 946		

17 DETTES SUR IMMOBILISATIONS

	31.12.2015	31.12.2014
Fournisseurs d'immobilisations	2 369	25 167
Soit au total	2 369	25 167

18 AUTRES DETTES

	31.12.2015	31.12.2014
Complément de prix WAX INTERACTIVE Lille (anciennement NAXEO)		1 150 000
Complément de prix ECOMMERCE4U		50 000
Remises arrière clients et avoirs à établir	3 686 958	3 503 713
Indemnités de licenciement à verser	136 800	110 242
Trop perçus des tiers	9 585	293 585
Intérêts de retard suite redressement URSSAF	33 640	
Soldes de tout compte et autres soldes personnel	2 349	142
Cotisation ADESATT	11 732	8 490
Jetons de présence	44 650	44 650
Indemnité de non concurrence à verser à M. Yahya El Mir	11 151	55 765
Soit au total	3 936 865	5 216 587

Les remises arrière et avoirs à établir concernent essentiellement des avoirs à établir au GEIE ICE dont SQLI est membre (3 023 112 €).

19 CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES DETTES

	31.12.2014	Variations	31.12.2015
Intérêts courus non échus	50 976	(33 490)	17 486
Fournisseurs et comptes rattachés	2 177 424	30 288	2 207 712
Dettes sociales :			
Provision pour droits à congés payés ⁱ	6 705 629	(383 920)	6 321 709
RTT et primes de vacances ⁱ	310 360	2 253	312 613
Primes et commissions variables ⁱ	2 592 174	1 876 865	4 469 039
Autres charges de personnel	182 114	(57 609)	124 505
Taxe sur les handicapés	248 098	(1 150)	246 948
FPC, TA ⁱⁱ	1 151 801	62 681	1 214 482
Dettes fiscales :			
TVTS	22 207	(1 136)	21 071
Contribution de solidarité	198 344	(28 074)	170 270
CET	95 579	57 615	153 194
Taxes foncières	115 000	(115 000)	
Jetons de présence	44 650		44 650
Total	13 894 356	1 409 323	15 305 979

ⁱ Charges sociales incluses

20 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il s'agit des prestations facturées d'avance dont 5 036 281 € au titre des projets au forfait.

21 CHIFFRE D'AFFAIRES

	France	Union européenne	Hors Union européenne	31.12.2015	31.12.2014
Ingénierie	114 666 259	562 763	1 570 168	116 799 190	114 299 884
Formation	5 503 086			5 503 086	4 874 237
Conseil	9 148 289	296 414	159 450	9 604 153	4 258 402
Maintenance et négoce					111 275
Total	129 317 634	859 177	1 729 618	131 906 429	123 543 798

22 AUTRES PRODUITS

Ils correspondent principalement aux refacturations à destination des filiales en application des conventions de groupe concernant notamment la facturation des services centraux et des redevances des licences de technologie et de marque conclus avec SQLI Suisse et SQLI Maroc.

23 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31.12.2015	31.12.2014
Matières non stockées	347 474	320 296
Sous-traitance	26 634 230	28 809 463
Locations et charges locatives	5 188 941	5 583 717
Locations gérance	213 425	157 680
Entretiens et réparations	721 728	701 854
Primes d'assurances	414 986	396 379
Personnel extérieur à l'entreprise	370 057	(226 366)
Honoraires	2 454 620	2 249 422
Publicité, relations extérieures	548 418	457 153
Déplacements, missions et réceptions	2 585 882	2 558 683
Frais postaux et de télécommunications	549 333	624 244
Services bancaires	183 700	360 915
Autres	294 499	472 933
Total	40 507 293	42 466 373

24 IMPOTS ET TAXES

	31.12.2015	31.12.2014
Taxe d'apprentissage	429 271	617 896
Formation professionnelle continue	1 095 601	1 064 945
CET	1 692 168	1 585 667
Taxes foncières	284 498	243 356
Taxes sur les véhicules de tourisme	84 287	92 574
Contribution sociale de solidarité	170 270	198 344
Contributions handicapés	246 948	248 098
Autres	66 471	64 660
Total	4 069 514	4 115 540

25 RESULTAT FINANCIER

	31.12.2015	31.12.2014
Produits financiers		
Intérêts sur comptes courants	121 434	43 433
Produits de cessions de VMP	81 495	31 564
Gains de change	359	102
Reprises de provisions ⁱⁱ	2 412	453 694
Revenus sur Titres ⁱⁱⁱ	3 047 091	
Intérêts sur comptes bancaires	25 918	36 041
Autres produits	5 405	12 400
Total	3 284 114	577 234
Charges financières		
Intérêts d'emprunts	325 200	28 804
Swap de taux	119 194	217 998
Intérêts sur comptes courants	46 565	71 104
Intérêts sur financement factor	19 379	26 933
Pertes de change	6 913	91
Pertes sur cessions de VMP	0	314 031
Mali de confusion et liquidation	0	135 751
Divers	30 469	14 788
Dotations aux provisions ⁱ	90 231	6 781
Total	637 951	816 281
Résultat financier	2 646 163	(239 047)

ⁱ Dont 86 469 € provision sur dépréciation lié à l'actualisation des prêts relatifs à l'effort à la construction.

ⁱⁱ Dont 1 935 € de reprise de provision sur dépréciation des titres ABCIAL.

ⁱⁱⁱ Dividendes de 3,3 MCHF versés en 12/2015 par SQLI CH.

26 EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

SQLI est peu exposée au risque de change car la société réalise l'essentiel de son activité en France et facture ses prestations en euros. Ses positions en devises aux cours de clôture sont les suivantes :

	CHF
Actifs	-
Passifs	(64 583)
Positions nettes avant gestion	(64 583)
Positions hors bilan	
Positions nettes après gestion	(64 583)

27 EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

Règles de couvertures en matière de risque de taux

En 2011, SQLI a contracté une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt obligataire de 17 000 000 €. Le montant couvert est limité à 13 600 000 €. La société a opté pour un taux fixe.

SQLI a également contracté en 2015 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt bancaire de 10 000 000 € souscrit en décembre 2014. Le montant couvert est limité à 7 000 000 €. La société a opté pour un taux fixe.

Instruments dérivés de couverture

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2015, sont les suivantes :

	Emprunt obligataire 13 600 000 €	Emprunt bancaire 7 000 000 €
Date de commencement	27/05/2011	27/02/2015
Payeur des taux variables	Société Générale	LCL
Taux variable	EURIBOR 3 mois - 0,44%	EURIBOR 3 mois + 1,50%
Taux fixe/variable pour SQLI	2,425%	0,18%
Montants notionnels couverts au 31 décembre :		
2015	3 400 000	6 230 000
2016	-	4 690 000
2017	-	3 150 000
2018	-	1 610 000
2019	-	-

28 RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2015	31.12.2014
Produits exceptionnels		
Reprises de provision pour dépréciation ⁱⁱ	1 343 592	886 622
Cessions immobilisations incorporelles, corporelles et financières	38 981	9 879
Total	1 382 573	896 501
Charges exceptionnelles		
VNC des immobilisations cédées	216	450
Indemnités suite au départ de M. Mériaudeau		4 155
Dotations aux amortissements dérogatoires ⁱ	18 168	14 255
Dotations aux provisions pour risques ⁱⁱ	440 136	703 363
Divers	34 204	215
Total	492 724	722 438
Résultat exceptionnel	174 063	174 063

ⁱ Amortissement des frais d'acquisition immobilisés des titres de participation

ⁱⁱ Dont provision des crédits d'impôt recherche : dotation pour 440 136 € et reprise pour 1 343 592 €

29 VENTILATION DES DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

	Dotations	Reprises
Litiges prud'homaux et URSSAF	181 410	339 178
Dépréciation des créances clients	402 472	37 536
Pertes à terminaison	15 313	28 194
Exploitation	599 195	404 908
Dépréciation des titres de participation	3 761	1 935
Dépréciation des comptes courants		99
Prêts effort à la construction	86 469	
Pertes de change		378
Financier	90 230	2 412
Amortissements dérogatoires	18 168	
Crédit d'impôt recherche	440 136	1 343 593
Exceptionnel	458 304	1 343 593
Total	1 147 729	1 750 913

30 IMPOT SUR LES SOCIETES

La situation fiscale pour l'exercice 2015 des sociétés membres du groupe fiscal intégré est la suivante :

	Résultat fiscal	Crédit d'impôt recherche	Autres crédits d'impôts
SQLI (tête de groupe)	3 155 347	1 467 118	
ABCIAL	3 551		
CLEAR VALUE SAS	(6 221)		
WAX INTERACTIVE	(1 749 654)	38 431	
EOZEN France	(21 407)		
WAX INTERACTIVE Lille	(413 790)		
ECOMMERCE4U	(145 008)		
ASTON INSTITUT	261 524		
Total groupe fiscal	1 084 342	1 505 549	

La ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel est la suivante :

	Résultat avant impôt	Impôt du	Résultat net après impôt
Résultat courant	7 231 262	(1 044 917)	6 186 345
Résultat exceptionnel	889 849	(6 865)	882 984
Effet du report en avant de déficits		317 639	317 639
Effet de l'intégration fiscale		778 693	778 693
Crédits d'impôt de l'exercice		610 686	610 686
Autres impôts		(48 169)	(48 169)
Résultat comptable	8 121 111	607 067	8 728 178

31 VARIATION DE LA SITUATION FISCALE LATENTE

	31.12.2014		Variations		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. Décalages certains ou éventuels						
Amortissements dérogatoires		546 063	18 168			564 231
II. Charges non déductibles temporairement						
A déduire l'année suivante :						
Charges à payer N	198 344		170 270	198 344	170 270	
Honoraires	141 416		169 182	141 416	169 182	
Ecart conversion actif	378		3 761	378	3 761	
Total	340 138	546 063	361 381	340 138	343 213	564 231
III. Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement (1)	952 916			952 916		
Total	0	0	0	0	0	0

(1) Déficits reportables du groupe fiscal intégré

32 TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts	31.12.2015	31.12.2014
Avantages en nature	504 177	238 605
Indemnités d'assurance	1 399	7 413
Ristourne fournisseurs		9 332
Indemnités Prévoyance	60 453	125 375
Divers	3 583	13 375
Total	569 612	394 100

33 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	35 902 835	
Clients	12 628 944	
Avoirs à établir	3 023 112	
Avances en comptes courants	5 491 678	
Fournisseurs	7 431 479	
Dettes de comptes courants	14 281 941	
Produits financiers de participation	3 168 525	
Charges financières	46 565	

34 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PARTIES LIEES

	Rémunérations brutes	Charges sociales	2015	Rémunéra- tions brutes	Charges sociales	2014
Avantages à court terme (1)	1 469 489	590 844	2 060 333	1 248 777	484 972	1 733 749
Avantages postérieurs à l'emploi	45 856	21 323	67 179	30 854	14 347	45 201
Jetons de présence	70 000	18 547	88 547	70 000	17 816	87 816
Total	1 585 345	630 714	2 216 059	1 349 631	517 135	1 866 766

(1) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement et les avantages en nature.

35 ENGAGEMENTS HORS BILAN

SQLI, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges...).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

1) Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	31.12.2015
Locaux	2 365 753	7 718 818	408 344	10 492 915
Matériels informatiques	575 862	382 697	-	958 559
Véhicules	630 617	329 916	-	960 533
Loyers des contrats de locations simples	3 572 232	8 431 431	408 344	12 412 007

2) Engagements reçus

La société DIADEMYS a donné en gage et nantissement au profit de SQLI et en garantie des sommes lui restant dues, la branche de fonds de commerce d'hébergement informatique qui lui a été cédée en date du 22 juin 2012.

La société DILITRUST a donné en gage et nantissement au profit de SQLI en garantie des sommes lui restant dues, la branche de fonds de commerce « Dataroom » qui lui a été cédée en date du 16 janvier 2013.

Les anciens actionnaires de la société WAX INTERACTIVE LILLE ont accordé à SQLI, jusqu'au terme des délais de prescription légaux en matière sociale et fiscale, une garantie d'actif et de passif, comportant une franchise de 48 K€, limitée à 400 K€ majorés de 20% du complément de prix encaissé, elle-même contre garantie par une caution bancaire de 200 K€.

Cette garantie ne porte pas sur les contrats clients.

Les anciens actionnaires de la société ECOMMERCE4U ont accordé à SQLI, jusqu'au terme des délais de prescription légaux en matière sociale et fiscale, une garantie d'actif et de passif, comportant une franchise de 3 K€, limitée à 40 K€ majorés de 20% du complément de prix encaissé.

Cette garantie ne porte pas sur les contrats clients.

La société WAX INTERACTIVE a donné en gage et nantissement son fonds de commerce à SQLI en garantie du remboursement de l'avance de 5,3 M€ consentie.

3) Dettes garanties par des sûretés réelles

Des engagements ont été donnés par SQLI en 2011 dans le cadre de l'émission des OBSAAR, la masse des obligataires bénéficiant :

- d'une délégation d'assurance homme clé souscrite à hauteur de 3,1 M€ auprès de l'AGIPI par SQLI sur la personne du Directeur Général ;
- du nantissement des titres des sociétés EOZEN Belgium, EOZEN SA et CLEAR VALUE SAS ;
- du nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 M€.

En juillet 2012 et février 2013, la masse des porteurs d'obligations a donné mainlevée partielle du nantissement inscrit sur le fonds de commerce de SQLI pour la branche du fonds développant respectivement l'activité d'hébergement informatique et l'activité Dataroom.

En contrepartie du crédit de 10 M€ souscrit auprès du pool bancaire composé des banques Palatine, BNP Paribas, Société Générale, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire et Crédit Lyonnais, SQLI a consenti aux banques les garanties suivantes :

- nantissement de la totalité des parts sociales de la société ECOMMERCE4U,
- nantissement de la totalité des actions de la société WAX INTERACTIVE Lille,
- nantissement de la totalité des actions de la société WAX INTERACTIVE,
- cession de la créance détenue par SQLI sur WAX INTERACTIVE au titre d'une convention d'avance en compte courant et les accessoires de ladite créance. Cette créance s'élève à 5,2 M€ au 31 décembre 2014.

4) Lignes de crédit confirmées et non utilisées

SQLI dispose de trois lignes de crédit de 1 M€ chacune auprès de BNP Paribas, la Banque Palatine et la Caisse d'Epargne ainsi que d'une ligne d'affacturage non utilisée au 31 décembre 2014 de 13,5 M€.

5) Litiges en cours

Plusieurs actions ont été engagées à l'encontre de la société par d'anciens salariés ou des clients ; des provisions ont été constituées à hauteur des risques estimés par le management sur la base des recommandations de ses conseils sur ces litiges.

Les dommages estimés dans le cadre du litige qui oppose un ancien actionnaire des sociétés EOZEN Belgium et EOZEN SA et les actionnaires apporteurs de ces sociétés à SQLI et les sociétés apportées elles-mêmes s'élevaient comme en 2014 à 1,0 M€ suite aux conclusions de la cour d'appel de Bruxelles. Les conséquences éventuelles de ce litige pour EOZEN Belgium et EOZEN SA resteraient couvertes par la garantie de passif conclue avec les apporteurs.

36 EFFECTIF MOYEN

Catégories	31.12.2015	31.12.2014
Cadres	1 194	1 142
Agents de maîtrise, techniciens	102	94
Stagiaires	27	23
Apprentis	5	6
Total	1 328	1 265

37 CICE

Le CICE est égal à 6% des rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année 2015. Dès lors que la rémunération annuelle d'un salarié dépasse ce plafond, elle est exclue, pour sa totalité, de l'assiette du crédit d'impôt. L'assiette de ce crédit d'impôt est constituée par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales, versées au cours de l'année civile, sur la base de la durée légale du travail.

Le montant du CICE comptabilisé en 2015 s'élève à 1 526 297 €. Compte tenu de l'intégration fiscale, SQLI dispose au 31 décembre 2015 d'une créance d'impôt de 1 986 607 €. Les créances liées à 2013 et 2014 ont été mobilisées auprès de BPI France.

Le CICE permet essentiellement de financer des actions de prospection de nouveaux marchés.

38 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France, qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- l'estimation est effectuée sur la base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- la table de mortalité est celle de 2011-2013 ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge. Pour chaque tranche d'âge, le taux retenu est la moyenne des taux constatés dans le groupe sur les trois dernières années : de 3,5% (de 20 à 30 ans), à 2,4% (de 31 à 40 ans), 1,8% (de 41 à 50 ans), 1,0% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est de 1,80% (taux OAT 20 ans) ;
- les taux de turnover tiennent compte de tous les départs qu'ils soient à l'initiative de l'employé ou de l'employeur. Le turnover est calculé par tranche d'âge et pour chaque tranche d'âge, le taux retenu est la moyenne des taux constatés dans le groupe sur les trois dernières années : 7,1% (20-24 ans), 25,5% (25-29 ans), 23,7% (30-34 ans), 20,0% (35-39 ans), 17,5% (40-44 ans) ; 16,5% (45-49 ans) ; 11,6% (50-54 ans) ; puis 3% (55 ans), 2% (56-58 ans), 1% (59-60 ans), 0% (61 ans et plus) ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 45,8% de charges sociales.

L'engagement est évalué à la clôture à 1 253 K€, charges sociales incluses.

39 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	%	Capital	Capitaux propres autres que le capital social	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Résultat du dernier exercice	Notes
				Brute	Nette					
France										
ABCIAL	99,63	37 000	4 183 385	7 237 949	4 220 385				1 935	
ASTON INSTITUT	100	30 000	3 511 714	30 000	30 000				200 039	
EOZEN FRANCE SAS	100	38 120	1 775 240						157 332	Détenue par SQLI Luxembourg
CLEAR VALUE SAS	100	85 928	3 666 991	7 405 608	7 405 608	243 665			-6 481	
WAX INTERACTIVE	100	50 000	-1 921 986	50 000	50 000	6 831 862			-1 662 985	
WAX INTERACTIVE Lille	100	30 000	-181 911	2 388 287	2 388 287	4 593			-379 794	
ECOMMERCE4U	100	6 000	-99 106	234 712	234 712				-143 440	
Total I		277 048	10 934 327	17 346 555	14 328 991	7 080 120	0	0	-1 833 393	
Etranger										
SQLI SUISSE (CHF)	100	92 293	4 022 251	62 871	62 871			3 047 091	167 763	
SQLI MAROC (DH)	99,92	46 395	1 687 887	70 576	70 576	3 306 444			399 460	
SQLI Luxembourg (€)	100	93 000	592 246			0			-146 981	Détenue par CV SAS
ICONEWEB MAROC (DH)	100	18 235	-125 809	17 968		368 018			2 002	
EOZEN BELGIUM (€)	100	62 500	5 126 549	8 464 226	8 464 226				372 769	
EOZEN SA (€)	100	124 000	2 908 625	9 169 578	8 844 578				18 447	
WAX DESIGN (€)	100	20 000	902 849	771 062	771 062				159 381	
Total II		456 746	15 114 599	18 556 281	18 213 313	3 674 463		3 047 091	972 841	
Total		733 794	26 048 926	35 902 836	32 542 303	10 754 583		3 047 091	-860 552	